

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation et aux services annexes.

Les actions de formation peuvent être réalisées :

- soit au bénéfice d'un groupe de personnels d'une même entreprise, constitués par une entreprise généralement dans ses locaux : formation «intra-entreprise»,
- soit au bénéfice de personnels de différentes entreprises, généralement dans nos locaux : formation «inter-entreprise»,
- soit selon des formules au cas par cas définies comme formation «autre» ou «mixte».

Les enseignements, conformément à la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle, font l'objet d'une convention.

La convention de stage est adressée en double exemplaire au client avant le début de la formation. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à l'Institut Pasteur de Lille un exemplaire signé et portant son cachet.

A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces conditions constituent le seul accord entre elles relativement à l'objet de la commande et prévalent sur tout autre document.

Inscription :

Concernant les formations «inter-entreprise» :

Toute inscription à une session de formation ne sera prise en compte qu'à condition d'être formalisée selon l'une des modalités suivantes :

- par télécopie au numéro suivant : 03 20 43 89 26
- par mail : formation@pasteur-lille.fr
- par courrier : Institut Pasteur de Lille - service formation
1, rue du Professeur Calmette - BP 245 - 59019 Lille Cedex

A défaut d'emploi du bulletin d'inscription de l'Institut Pasteur de Lille, l'inscription du Client doit comporter les informations suivantes : nom ou raison sociale de l'établissement, adresse, coordonnée téléphonique et de télécopie, le nom du stagiaire, le nom et l'adresse de la personne responsable (généralement le service formation de l'entreprise demandeur, la direction), l'intitulé de la formation, le code et la date du stage, le nom et l'adresse de l'organisme à qui adresser la facture si celui-ci est différent de l'entreprise.

Cette inscription est valable pour la totalité de la formation.

Un accusé réception de votre demande d'inscription vous sera adressé (celui-ci ne tient pas lieu de confirmation de la session)

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique.

Concernant les formations «intra-entreprise» ou «mixtes»

Afin de satisfaire au mieux le besoin du Client, les modalités pratiques d'inscription et de réalisation des formations seront définies au cas par cas.

L'Institut Pasteur de Lille se réserve le droit de refuser à tout moment l'admission d'un stagiaire.

L'Institut Pasteur de Lille étant un établissement où un certain nombre de contraintes de sécurité doivent être respectées, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir une copie d'une pièce d'identité des stagiaires au plus tard un mois avant le début de la formation.

Convocation - Confirmation :

Dans le cas de sessions «inter-entreprise», une convocation est adressée, à l'avance, à l'employeur pour transmission à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la session (dates, lieu, horaires, ...).

Attention, cette convocation tient lieu de confirmation du stage.

Deux attestations sont envoyées en fin de formation «inter-entreprise» à l'employeur (dont une à remettre au stagiaire).

Dans le cas des formations «intra-entreprise», la signature de la convention par les deux parties tient lieu de confirmation.

En renvoyant la convention signée, le client s'engage à fournir la liste des participants à l'Institut Pasteur de Lille.

Prix :

Les prix indiqués sur le catalogue sont hors taxe et sont à majorer du taux de TVA applicable en vigueur.

a/ Pour les formations «inter-entreprise», le prix inclut les supports et la mise à disposition du matériel pédagogique et audiovisuel nécessaire à la formation.

Les frais de repas du midi sont inclus forfaitairement dans le prix total. Il ne comprend ni l'hébergement ni le déplacement.

b/ Pour les formations «intra-entreprise», le prix appliqué est celui indiqué dans la convention. L'entreprise prend en charge le déjeuner des stagiaires et les frais de déplacement, de repas et de logement des formateurs (sur justificatifs).

Annulation - report :

Annulation ou report du fait de l'Institut Pasteur de Lille

L'Institut Pasteur de Lille se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation.

L'Institut Pasteur de Lille en informe alors le Client dans les plus brefs délais. En cas de report, il incombe alors au Client de confirmer sa participation à la nouvelle session qui lui sera proposée.

Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait de l'Institut Pasteur de Lille.

Annulation ou report du fait du Client

Pour les formations «inter-entreprise», en cas d'annulation jusqu'à 2 semaines avant le début de la formation, le client peut demander par écrit, le report ou l'annulation de l'inscription d'un stagiaire. Passé ce délai, en cas d'annulation, l'Institut Pasteur de Lille facture au client 30 % du prix de la formation à titre d'indemnité forfaitaire. En cas d'absentéisme ou d'abandon du stagiaire, sauf si présentation d'un justificatif médical, l'Institut Pasteur de Lille facture au Client 30% du montant du prix de la formation, à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour une formation «intra-entreprise» ou «autre», s'il s'agit d'une annulation de formation non signalée par le client, l'Institut Pasteur de Lille facture une indemnité forfaitaire égale à 50 % du prix de la formation.

Si le formateur a été amené à se déplacer, les frais de déplacement (et d'hébergement si besoin) sont en sus.

Ces indemnités forfaitaires ne sont pas imputables au titre de la formation professionnelle continue.

Substitution

Jusqu'à 24 h avant le début de la session de formation, le Client peut, sans aucun frais supplémentaire, substituer une personne inscrite par ses soins par tout autre personne de son choix en respectant les pré-requis et à condition d'en informer l'Institut Pasteur de Lille par écrit.

Cependant, l'alternance d'un stagiaire par un autre en cours de module de formation n'est pas acceptée.

Facturation et règlement :

La facture du stage est adressée à l'issue de la formation.

Si précisé dans la commande, la facture est adressée à l'organisme désigné.

Pour les formations «intra-entreprise» la facture est adressée en fin de formation ou suivant un échéancier prévu par la convention.

Le règlement du prix de la formation s'effectue suivant les conditions fixées dans la Convention.

En cas de retard de paiement, sur mise en demeure préalable, une pénalité égale à une fois et demie le taux d'intérêt légal est due.

Confidentialité et droit de propriété :

Les documents mis à la disposition du Client sont protégés par le droit d'auteur. Tout le matériel pédagogique utilisé demeure notre seule propriété ou celle de nos partenaires.

En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans notre autorisation expresse préalable est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les contenus annoncés sont susceptibles d'être adaptés en fonction de l'évolution de l'actualité et de l'évolution de nos connaissances dans le secteur concerné.

Responsabilité - Indemnités :

L'Institut Pasteur de Lille ne pourra être tenu responsable vis-à-vis du Client de tout préjudice direct ou indirect découlant de l'exécution des présentes conditions, du comportement des stagiaires inscrits dans nos stages ainsi que de tout événement survenant alors que les stagiaires ont quitté les lieux de formation placés sous notre contrôle.

L'acheteur et l'entité bénéficiaire de la formation (si elle est différente de l'acheteur) acceptent la responsabilité du respect par leurs stagiaires des présentes conditions. L'acheteur et l'entité bénéficiaire acceptent de nous indemniser de toute perte, dommage, ou dégât causé à toute propriété, ou à tous nos employés et partenaires du fait de tout stagiaire inscrit par eux.

En cas de recouvrement judiciaire ou extra judiciaire, l'ensemble des frais exposés par l'Institut Pasteur de Lille sont à la charge du Client.

Droit applicable et compétence juridictionnelle :

En cas de litige, les tribunaux de Lille sont seuls compétents.